

Hôpital de la Citadelle
Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B-4000 LIEGE
Tel 0032 4/321 65 75
Fax 0032 4/321 66 57
Web: <http://www.cpma-ulg.be>

FACTURATION FRAIS INSEMINATION ARTIFICIELLE AVEC SPERME DE DONNEUR (IAD)

L'hôpital de la Citadelle et le CHU de Liège sont deux prestataires de soins **différents**.

1. **Les frais de laboratoire** de spermologie (gestion de la banque de sperme et coût des paillettes des donneurs) sont à verser au **CHU de Liège**.
2. Tous **les actes médicaux** (les consultations, les échographies, les prises de sang, les inséminations, etc...) sont à régler à **l'hôpital de la Citadelle**.

I. FRAIS DE LABORATOIRE (CHU Liège) A régler anticipativement

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
Forfait pour 3 paillettes de donneur anonyme (3 essais)	1200 €	1200 €
Prix pour la préparation de la paillette/essais	0 € / cycle	140 € / cycle
Donneur connu dirigé (hors prix congélation) ou donneur réservé avec paillettes prépayées	0 € / cycle	140 € /cycle
Frais de conservation des paillettes (connu dirigé ou anonyme si les paillettes ne sont pas utilisées dans les 6 mois après réservation)	390 € / 2 ans	390 € / 2 ans

Il est indispensable de réserver des paillettes de sperme de donneur (don.cpma@citadelle.be) avant de débuter le 1^{er} traitement : 3 paillettes vous seront réservées. Une paillette est utilisée pour une tentative d'insémination. Si la paillette n'est pas utilisée dans les 6 mois après sa réservation, des frais de conservation vous seront facturés.

Le montant repris dans ce tableau doit impérativement être versée **AVANT** l'insémination par virement bancaire (ou transfert international) au :

N° de compte : 091-0089830-37

Titulaire : CHU du Sart Tilman, Domaine Universitaire Sart Tilman 4000 LIEGE

Code Bic ou Swift : GKCCBEBB

Code IBAN : BE35 0910 0898 3037

Banque : BELFIUS, Bld Pacheco, 44, 1000 BRUXELLES

Communication/motif/référence : « **CC 840370101** » **suivi de votre nom et prénom.**

(!!! Très important à indiquer lors de votre virement bancaire).

Veuillez vous munir de **la preuve de paiement** et de votre carte d'identité (ainsi que de celle de votre conjoint ou de votre compagne si celui-ci ou celle-ci n'effectue pas le déplacement) et présenter ces documents au laboratoire de spermologie ou au médecin qui vous recevra.

Aucune IAD ne sera réalisée sans ces documents.

Aucun versement en liquide ne sera accepté au niveau du service de PMA.

II. FRAIS MEDICAUX (CHR Citadelle) A régler sur place le jour même

	Patiente MUTUALISTE	Patiente ETRANGERE ou hors INAMI
Acte médical d'insémination	+/- 30 €	+/- 230 €

Ces sommes sont à régler **LE JOUR** de votre insémination, par carte bancaire, au guichet de Gynécologie au 4^{ème} étage, route B459 (**et non au CHU de Liège**).

Ces montants sont **approximatifs** et indiqués à titre informatif.

Pour une insémination effectuée le week-end ou les jours fériés, un supplément de +/- 50% est appliqué. Dans ce cas de figure, le secrétariat étant fermé, l'hôpital de la Citadelle vous enverra la facture à votre domicile.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser notre secrétariat (tel : +32.4.321.62.57 – Fax : +32.4.321.66.57 – Email : secretariat.cpma@citadelle.be).